



Assemblée générale

Distr. générale
9 juillet 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session
Point 99 c) de la liste préliminaire*
Examen et application du Document
de clôture de la douzième session
extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique de juillet 2023 à juin 2024, conformément à la résolution 78/56 de l'Assemblée générale. Le Centre régional a continué d'aider les États Membres d'Afrique qui le demandaient ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile d'Afrique à agir pour la paix, la sécurité, le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération, aux fins de la sécurité humaine. Le Centre a également mis au point des documents d'information et de sensibilisation et pris l'initiative d'engager le dialogue avec les parties prenantes afin de contribuer à la promotion de la paix et du désarmement. Il a réalisé, directement ou conjointement avec des partenaires, un total de 22 activités de formation et d'éducation dans les domaines technique, juridique et politique, qui ont touché directement ou indirectement plusieurs milliers de bénéficiaires.

Le Centre régional a élargi son interaction et sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales africaines dans la recherche d'une plus grande cohérence, d'une meilleure coordination et d'une optimisation des activités qu'il a menées conformément à son plan stratégique pour la période 2021-2026, ce qui a abouti à l'accord, le 17 octobre, sur une matrice de coopération entre l'Union africaine et le Bureau des affaires de désarmement mettant en évidence huit domaines stratégiques de collaboration à l'appui de l'initiative de l'Union africaine visant à faire taire les armes d'ici à 2030.

* [A/79/50](#).



Le Secrétaire général exprime sa sincère gratitude aux États Membres et aux partenaires pour leurs contributions financières et en nature au Centre régional, qui permettent à ce dernier d'exécuter les activités prescrites, et les encourage à maintenir et à renforcer leur soutien, à la mesure des défis croissants qui menacent la maîtrise des armements, la paix et la sécurité en Afrique et ailleurs. Il est particulièrement reconnaissant au Gouvernement togolais de l'appui de longue date qu'il apporte au Centre en tant que pays hôte.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 78/56, l'Assemblée générale a félicité le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique du soutien constant qu'il apportait aux États Membres dans la mise en œuvre d'activités de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération, au moyen de séminaires et de conférences, d'activités de renforcement des capacités et de formation, de la transmission d'un savoir-faire dans le domaine des politiques et sur le plan technique, ainsi que d'activités d'information et de sensibilisation aux niveaux régional et national, et s'est félicité du fait que les activités du Centre s'étendaient à l'ensemble du continent, eu égard à l'évolution des besoins des États Membres d'Afrique et aux nouveaux problèmes rencontrés par la région dans les domaines du désarmement, de la paix et de la sécurité, y compris celui de la sûreté maritime.
2. Le Centre régional œuvre avec les États Membres, les entités des Nations Unies et d'autres partenaires en faveur de l'élimination des armes de destruction massive et de la maîtrise rigoureuse des armes classiques en Afrique, notamment en encourageant l'établissement de normes et le respect des accords multilatéraux dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération, en favorisant le dialogue entre les différentes parties prenantes et en préconisant des solutions concrètes et efficaces qui contribuent à une paix et à un développement durables en Afrique.
3. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 78/56, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-dix-neuvième session des activités du Centre régional. Il couvre la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. On trouvera en annexe un état financier du fonds d'affectation spéciale du Centre pour 2023.

II. Fonctionnement et mandat

4. Aux termes de la résolution 40/151G de l'Assemblée générale, le Centre régional, situé à Lomé, a pour mandat d'aider, par un appui fonctionnel, les États Membres d'Afrique qui en font la demande à réaliser leurs initiatives et autres démarches visant à appliquer des mesures de paix, de limitation des armements et de désarmement dans la région.

III. Principaux domaines d'activité

5. Le Centre régional a continué à soutenir les États dans leurs actions de mise en œuvre des instruments multilatéraux de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Il s'agissait notamment de renforcer les capacités des États Membres de la région et de fournir à ceux d'entre eux qui en faisaient la demande, une assistance technique et juridique, d'instaurer des cadres de dialogue et de soutenir les initiatives visant à établir la confiance dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Le Centre a tiré parti des technologies numériques et des plateformes de réunions virtuelles pour compléter les activités en présentiel afin de s'acquitter de son mandat dans la limite des ressources disponibles, notamment en collaborant avec plusieurs organisations régionales africaines, dont l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté de l'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union du Maghreb arabe, la Commission du bassin du lac

Tchad, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi que diverses entités des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, des institutions universitaires et de recherche et des organisations de la société civile.

6. Le Centre régional a activement contribué à sensibiliser davantage les États Membres, les organisations régionales africaines et les autres parties prenantes concernées en Afrique grâce à la fourniture d'informations précieuses, de conseils techniques et d'une aide à la mise en œuvre des instruments multilatéraux de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération.

A. Tendances en matière de désarmement dans la région et nouvelles menaces et possibilités

7. Dans un contexte mondial marqué par la résurgence des tensions géopolitiques et des conflits armés, ainsi que par l'augmentation des dépenses militaires, la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique demeure une question pressante, étroitement liée à des défis plus vastes en matière de sécurité et de développement sur l'ensemble du continent. Cette prolifération est favorisée par une conjonction de facteurs tels que la montée de l'extrémisme violent, l'instabilité politique, la porosité des frontières, les défaillances de l'autorité de l'État et les déficits de développement. En outre, les changements climatiques et leurs effets néfastes jouent un rôle de catalyseur et accentuent les risques et les griefs qui prédisposent davantage les individus à rejoindre les groupes armés. Chacun de ces éléments facilite non seulement la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, mais exacerbe également les vulnérabilités socioéconomiques et politiques existantes dans les différentes sous-régions du continent, sans parler des conséquences humanitaires et des effets dévastateurs sur le tissu social et le développement économique.

8. De nombreux États africains se heurtent à un manque de moyens et de ressources qui entraîne des lacunes en matière d'établissement de rapports sur l'examen de l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Cette incohérence rend difficile l'évaluation de l'ampleur de la prolifération des armes légères et de petit calibre et nuit à la capacité de formuler des politiques communes. En outre, il est essentiel d'harmoniser les instruments régionaux avec l'initiative « Faire taire les armes d'ici à 2030 » de l'Union africaine, projet phare de son Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, qui vise à mettre fin à toutes les guerres, à tous les conflits civils, à toutes les violences fondées sur le genre, à tous les conflits violents et à prévenir les génocides sur le continent africain d'ici à 2030. Des efforts régionaux mieux alignés sur ce cadre continental pourraient créer une approche plus homogène et plus efficace de la maîtrise des armes légères et de petit calibre, renforcer l'application du principe de responsabilité et améliorer l'échange de pratiques de référence et de données à travers le continent.

9. En Afrique de l'Ouest, des attaques persistantes continuent d'être menées contre des cibles militaires et civiles, notamment par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, affilié à Al-Qaïda, et l'État islamique du Grand Sahara (EIGS), opérant dans la région du Liptako-Gourma (Burkina Faso, Mali et Niger), laquelle est largement contrôlée par des groupes extrémistes violents, des groupes armés et des bandits. La précarité de la situation en matière de sécurité, la menace terroriste qui s'étend aux pays côtiers et l'instabilité politique due notamment à la multiplication

des changements anticonstitutionnels de gouvernement au Mali (en 2020 et 2021), au Burkina Faso (deux coups d'État en 2022) et au Niger (en 2023) sont lourdes de conséquences pour la paix et la sécurité dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Les activités illégales (commerce illicite de l'or extrait de façon artisanale, trafic de drogue et traite des êtres humains) alimentent les migrations illégales, les enlèvements, les extorsions et saisies d'armes par le biais du commerce transfrontalier illégal sur les marchés disséminés à travers le Sahel¹. Dans certains cas, les armes sont détournées à partir de stocks nationaux mal contrôlés². Cette prolifération d'armes et de violence armée s'est étendue au-delà du Sahel vers les pays côtiers du Golfe de Guinée, débordant sur le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Togo, exacerbant les conflits existants entre les éleveurs de bétail nomades et les communautés d'agriculteurs sédentaires. La sous-région se heurte également au problème de la prolifération des groupes d'autodéfense ou des milices qui opèrent dans des zones où l'autorité gouvernementale est limitée, parfois avec l'approbation de certaines administrations nationales ou locales³, ce qui crée une zone d'ombre concernant l'utilisation d'armes par ces groupes d'autodéfense.

10. Dans la région du lac Tchad, au confluent de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, la région qui comprend des parties Cameroun, de la République centrafricaine, du Niger, du Nigéria et du Tchad, reste le point névralgique du trafic d'armes et de la fabrication locale d'armes de petit calibre⁴. Le trafic profite à divers groupes armés et réseaux criminels, alimentant les conflits en cours et favorisant la violence. Cela crée un cercle vicieux qui déstabilise les communautés locales en donnant du pouvoir aux groupes armés non étatiques, aux groupes d'autodéfense armés communautaires, aux groupes criminels et à d'autres acteurs violents, ce qui affaiblit encore l'état de droit dans la région et favorise donc la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, ce qui, à son tour, compromet encore davantage les efforts déployés pour tracer ces armes illicites et y mettre un terme.

11. En Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs, la porosité des frontières a donné lieu à des trafics d'armes malgré les embargos imposés sur le trafic d'armes dans certains pays de la région (voir [S/2023/431](#) et [S/2022/967](#)). Les groupes armés non étatiques et les réseaux criminels, qui ont des liens avec les minerais de conflit, profitent de la porosité des frontières pour faire passer en contrebande des armes, des munitions et des engins explosifs improvisés illicites.

12. Dans la corne de l'Afrique, certaines des armes utilisées proviennent des zones de conflit du Moyen-Orient (voir [S/2023/95](#)), ce qui alimente le conflit dans la région et nuit aux populations vulnérables. C'est en Somalie que l'on a enregistré le plus grand nombre de victimes parmi les enfants en raison de la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. Le pays a également connu le plus grand nombre d'incidents liés à des engins explosifs improvisés au début de l'année 2023, ce qui donne à penser que l'approvisionnement en armes illicites des Chabab et d'autres groupes affiliés à Daech dans la région se poursuit (voir [S/2023/443](#)).

¹ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), « Trafic au Sahel : museler le commerce illicite des armes », 10 juin 2023.

² ONUDC, « Trafic d'armes à feu au Sahel » (New York, 2022).

³ Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, « Les groupes d'autodéfense comme réponse à la criminalité et aux conflits en Afrique de l'Ouest : tirer les leçons des expériences internationales » (novembre 2023).

⁴ Global Initiative Against Transnational Organized Crime (Initiative mondiale de lutte contre la criminalité transnationale organisée), « Tri-border tangle: arms trafficking, crime and violence in the borderlands of Chad, Cameroon, and Central African Republic » (L'enchevêtrement des trois frontières : trafic d'armes, criminalité et violence dans les zones frontalières du Cameroun, de la République centrafricaine et du Tchad (Genève, 2024).

13. En Afrique australe, la plupart des armes illicites qui font l'objet d'un trafic par des réseaux criminels alimentent la criminalité organisée, notamment dans la province de Cabo Delgado, dans le nord du Mozambique, qui a été touchée par l'extrémisme violent. Les États Membres se sont efforcés de lutter contre ces flux d'armes illicites, notamment par des approches régionales coordonnées dans le cadre de mécanismes de coopération de la SADC et de l'Organisation internationale de police criminelle⁵.

B. Armes de destruction massive

14. Conformément à son mandat et aux propositions formulées par le Secrétaire général dans sa note d'orientation intitulée « Un Nouvel Agenda pour la paix », le Centre régional a organisé et soutenu des activités, auxquelles il a également pris part, afin de promouvoir l'élimination des armes nucléaires, de faire respecter les normes interdisant les armes chimiques et biologiques et d'empêcher l'apparition de nouveaux domaines de concurrence stratégique et de conflit. En outre, le Centre régional a appuyé l'Organisation du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires en Afrique et toutes les activités organisées sur le continent dans le cadre d'une aide du Bureau des affaires de désarmement à la Convention sur les armes biologiques, financée par le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes.

15. Du 11 au 13 octobre 2023, le Centre régional a aidé à organiser à Lomé, un atelier régional axé sur l'universalisation et la mise en œuvre effective de la Convention sur les armes biologiques en Afrique de l'Ouest. L'atelier a attiré environ 65 participants des 14 États d'Afrique de l'Ouest parties à la Convention, que sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Parmi les autres participants figuraient notamment des représentants de l'Allemagne, des États-Unis et du Portugal, ainsi que des membres du Bureau du Coordonnateur résident au Togo, du Groupe d'appui à la résolution 1540 du Conseil de sécurité du Bureau des affaires de désarmement et de la CEDEAO. Il visait à renforcer l'application de la Convention par un soutien législatif, une amélioration de la transparence et une collaboration en matière de sécurité et de sûreté biologiques, et s'est achevé par une visite sur le terrain à l'Institut national d'hygiène du Togo.

16. Le Centre régional a animé une table ronde lors d'un atelier tenu à Gaborone, du 12 au 14 mars 2024, visant à renforcer la coopération régionale et à améliorer l'adhésion nationale à la Convention sur les armes biologiques, en partenariat avec le Ministère de la défense et de la sécurité du Botswana. La manifestation a rassemblé 60 représentants de 10 États d'Afrique australe et d'organisations internationales et régionales clés. L'atelier s'est concentré sur le renforcement des capacités régionales de lutte contre les menaces biologiques et sur la promotion du respect des normes et règles internationales en matière de désarmement. Des représentants du Portugal, des États-Unis, de l'Organisation mondiale de la santé animale et des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies ont notamment participé à cette réunion, soulignant l'action conjointement menée pour renforcer la sécurité mondiale contre les risques biologiques.

17. Du 29 au 30 août 2023, le Centre régional a participé à un atelier national sur la Convention sur les armes biologiques à Banjul, atelier qui visait à faire connaître

⁵ Global Initiative Against Transnational Organized Crime (Initiative mondiale de lutte contre la criminalité transnationale organisée), « Crime, conflit et corruption : Nampula comme plaque tournante de la contrebande » (avril 2022).

ladite Convention, les obligations et les avantages qui en découlaient et sa contribution à la paix et à la sécurité internationales.

18. Les 30 mai et 1^{er} juin 2023 à Banjul, le Centre régional a participé activement à l'atelier régional de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour l'Afrique. Cette manifestation, qui a rassemblé 23 États Membres africains, visait à mieux faire comprendre le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en mettant l'accent sur la promotion de son plein respect en Afrique, tout en veillant à ce que tous les États signataires tirent des avantages d'y être parties. Le Centre régional a souligné l'importance cruciale que revêtait le Traité et sa complémentarité avec d'autres traités de désarmement nucléaire en particulier et d'autres instruments internationaux de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération en Afrique et au-delà.

C. Armes classiques

19. Le Centre régional a entamé la réalisation des activités prévues dans le cadre d'un programme mondial triennal financé par l'Union européenne, visant à soutenir la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères.

20. En prévision de la quatrième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Centre a organisé deux réunions préparatoires régionales en Afrique. La première, destinée aux pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, a eu lieu à Lomé, du 29 février au 1^{er} mars 2024. Quelque 31 représentants (dont 7 femmes) des commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, des représentants de la CEDEAO, de la CEEAC, du Mines Advisory Group et de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) se sont réunis pour discuter des progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action sur les armes légères dans leur pays. Les participants ont recensé les difficultés propres à la région, échangé des contre-mesures efficaces et formulé ensemble des orientations stratégiques pour la Conférence. Le Centre a organisé la même réunion à l'intention des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe à Nairobi, du 4 au 5 mars 2024. Celle-ci a permis à 32 représentants (dont 10 femmes) des commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, à des représentants de l'Union africaine, de la SADC, de la Communauté de l'Afrique de l'Est, de l'IGAD, du Centre régional sur les armes légères et du Mines Advisory Group d'évaluer leurs progrès, d'échanger leurs points de vue et de relever les défis régionaux spécifiques liés à la maîtrise des armes légères et de petit calibre. Les participants ont établi une perspective régionale commune et rédigé des recommandations détaillées pour la Conférence.

21. Le 11 décembre 2023, un webinaire a été organisé, le premier d'une série destinée à examiner la prise en compte des questions de genre dans les politiques de maîtrise des armements, intitulé « Taking stock of gender-responsive actions into small arms control measures » (Bilan des aspects tenant compte des questions de genre dans les mesures de maîtrise des armes légères). Les progrès accomplis et les difficultés rencontrées par des pays tels que le Burundi, le Cameroun et la Sierra Leone ont été examinés lors du webinaire qui a été suivi par 42 représentants de commissions nationales et experts en désarmement à travers l'Afrique (dont 30% de femmes). En outre, le 8 mars 2024, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le Centre régional a organisé, en collaboration avec l'UNIDIR, un webinaire sur la promotion d'un contrôle des armes légères tenant compte des questions de genre et sur l'exploration des perspectives de la région africaine sur le Programme d'action

sur les armes légères et le Traité sur le commerce des armes. Au total, 47 représentants (dont 15 femmes) des commissions nationales sur les armes légères en Afrique et des experts y ont participé.

22. En outre, le Centre a également prêté un concours direct aux États Membres qui en avaient fait la demande. Il a fourni une assistance à la République démocratique du Congo dans le cadre de l'élaboration de son nouveau plan d'action national contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. En marge de l'atelier national sur la Convention sur les armes biologiques en Gambie et à la suite d'une demande officielle, le Centre régional a organisé une séance de travail avec le Ministre de l'intérieur de la Gambie et le Secrétaire permanent de la Commission nationale sur les armes légères et de petit calibre de la Gambie, qui vient d'être créée. La rencontre a été l'occasion de discuter des besoins des autorités gambiennes et de leurs attentes en vue de leur apporter un soutien ciblé.

23. Du 12 au 14 septembre 2023, le Centre régional a participé à un atelier organisé par le Bureau de lutte contre le terrorisme à Nairobi. Cette manifestation, qui s'inscrit dans le cadre d'un projet plus vaste visant à éliminer l'approvisionnement en armes des terroristes en Afrique, s'est concentrée sur la lutte contre l'utilisation par eux d'engins explosifs improvisés et d'armes légères et de petit calibre. Y participaient notamment le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'IGAD et l'UNIDIR. L'atelier visait à sensibiliser aux menaces et aux risques posés par ces armes et à renforcer les moyens permettant de les contrer, tout en examinant les cadres juridiques, normes, règles et bonnes pratiques aux niveaux international, régional et national. Dans le cadre des efforts visant à soutenir les directives techniques sur la facilitation de la résolution 2370 (2017) du Conseil de sécurité, le Centre a présenté plusieurs séances sur les cadres normatifs mondiaux et régionaux et les stratégies pratiques de gestion des armes légères et de petit calibre, en s'appuyant sur ses projets couronnés de succès dans toute l'Afrique.

24. Du 27 au 29 février 2024, à Rabat, le Centre a participé à l'atelier régional pour le Sahel sur la lutte contre l'utilisation par les terroristes d'engins explosifs improvisés et d'armes légères et de petit calibre. Organisé par le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme du Bureau de lutte contre le terrorisme, avec le concours financier de la Fédération de Russie, il visait à aider les pays de la région du Sahel à mieux évaluer et contrer la menace que représentait l'utilisation par les terroristes d'engins explosifs improvisés, de drones et d'armes légères et de petit calibre. L'atelier a réuni 40 hauts fonctionnaires du Burkina Faso, du Maroc, du Niger, du Nigéria, de la République centrafricaine, du Sénégal et du Tchad, ainsi que des représentants de 12 organisations internationales et régionales chargées de la lutte contre le terrorisme, de l'application de la loi, du contrôle des armes et du renseignement. Le Centre a apporté sa contribution en mettant en commun ses expériences sur les mesures en amont, y compris les réglementations et le contrôle de la fabrication, les contrôles de transfert et la gestion de la sécurité des stocks nationaux.

25. Du 5 au 7 décembre 2023, le Centre régional, en collaboration avec l'UNIDIR et le Département suisse des affaires étrangères, a organisé un séminaire à Lomé visant à renforcer la gestion des armes classiques à l'appui des efforts déployés par les États en matière de prévention de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest. Le séminaire a réuni 60 participants, dont 11 femmes de 15 pays d'Afrique de l'Ouest, représentant des gouvernements, des organisations régionales et la société civile. Il a servi de vaste cadre d'échange de connaissances, de règlement de problèmes et d'examen d'approches novatrices. Les recommandations, consignées dans un document officiel approuvé par le Centre, l'UNIDIR et la Suisse, se voulaient une

contribution aux objectifs de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest dans le cadre de l'Initiative de l'Union africaine visant à faire taire les armes d'ici à 2030.

26. Du 4 au 8 mars 2024, à Lomé, le Centre régional a organisé une série de quatre séances de formation, dont trois modules spécialisés en appui au Ministère de la sécurité, destinés à former des formateurs chargés de l'application de la loi dans un contexte électoral au sein de la force spéciale de sécurité électorale avant les prochaines élections législatives et régionales au Togo. Les séances de formation des formateurs ont ciblé 200 formateurs de la police et de la gendarmerie et se sont concentrées sur l'utilisation responsable de la force, la gestion efficace des armes à feu et le maniement approprié des armes, tout en mettant l'accent sur le respect des normes internationales en matière de contrôle des armes. Elles ont joué un rôle essentiel dans la préparation de la force à maintenir l'ordre public pendant la période électorale.

27. Le Centre a coorganisé deux ateliers régionaux à Lomé pour sensibiliser les pays et les soutenir dans la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Le premier, qui a eu lieu les 30 et 31 janvier 2024, a porté sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. Plus de 30 participants (dont 5 femmes), représentant des administrations nationales, des forces de défense et de sécurité, ainsi que des représentants de ministères et d'organisations non gouvernementales (ONG), y ont assisté. Le second, qui s'est tenu les 1^{er} et 2 février 2024, était centré sur l'universalisation de la Convention, avec pour objectif principal d'encourager les États à l'adopter et à la mettre en œuvre, le but étant d'interdire ou de limiter l'emploi de certains types particuliers d'armes qui sont réputées infliger des souffrances inutiles ou injustifiables aux combattants ou frapper sans discrimination les civils, et de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Plus de 30 représentants (dont 5 femmes) de pays africains, y compris des responsables militaires, des ministères de la défense, des organisations internationales et des ONG, y ont participé.

28. Le Centre a organisé un atelier régional sur la gestion des armes et des munitions et le contrôle transfrontalier dans le bassin du lac Tchad les 13 et 14 décembre 2023 à Lomé. La manifestation a rassemblé 20 participants (dont 6 femmes) représentant le Bénin, le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad, ainsi que des organisations régionales telles que la CEDEAO, la CEEAC, la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Des experts de l'UNIDIR, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), de l'Institute for Security Studies, du Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale, de l'Ammunition Management Advisory Team (AMAT) et du Service des armes classiques du Bureau des affaires de désarmement ont partagé les expériences acquises et tiré les enseignements requis avec les participants.

29. Les 8 et 9 juin 2024, le Centre régional a aidé le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre à organiser son séminaire régional pour l'Afrique de l'Est en collaboration avec le Parlement ougandais. Il a souligné les difficultés et les possibilités liées à la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères, proposé des mécanismes destinés à favoriser la collaboration entre les différentes parties prenantes et prodigué des conseils sur les mesures efficaces que les parlementaires pourraient prendre pour soutenir la maîtrise des armements.

D. Science et technologie

30. Le Centre régional a continué d'encourager les débats et le dialogue entre les États de la région sur la question des répercussions des avancées scientifiques et technologiques sur le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Du 5 au 7 décembre 2023, le Centre a participé au Groupe de travail de la région Afrique de l'Ouest du Forum mondial de lutte contre le terrorisme à Banjul. La réunion, soutenue par l'ONUSC, a rassemblé de hauts fonctionnaires d'États d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, notamment de l'Algérie, du Cameroun, de la République centrafricaine et du Tchad, ainsi que de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite et de la Türkiye. Les discussions ont porté sur la lutte contre le trafic et l'utilisation des armes légères et de petit calibre, des drones et des munitions correspondantes par les groupes terroristes. La réunion a servi à mettre l'accent sur la nécessité de renforcer les cadres législatifs, d'améliorer la sécurité aux frontières, la coopération régionale et l'échange d'informations afin de désorganiser les réseaux terroristes et de préserver la stabilité régionale. La contribution du Centre a été axée sur les nouveaux modes d'utilisation des armes et technologies susmentionnées par les groupes armés non étatiques, y compris les groupes extrémistes violents au Sahel, et sur les moyens de contrer cette utilisation.

E. Renforcement des partenariats pour le désarmement

31. Le Centre régional a intensifié ses efforts visant à nouer des liens plus solides et une collaboration plus étroite avec des partenaires extérieurs afin de faire progresser les questions de désarmement, tout en œuvrant de concert avec les parties prenantes à la prise en compte des questions de genre dans toutes les activités relatives au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération. Les initiatives ont permis de rassembler un large éventail de parties prenantes, dont l'Union africaine, la CEDEAO, la CEEAC, la SADC, l'IGAD, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la Commission du bassin du lac Tchad, le Centre régional sur les armes légères, des responsables gouvernementaux, des organisations de la société civile et des instituts de recherche dans le cadre de réunions stratégiques, de projets de collaboration et de programmes de renforcement des capacités. Cette collaboration visait à examiner le lien entre la maîtrise des armements et la non-prolifération avec d'autres questions pertinentes telles que le terrorisme, la prévention de l'extrémisme violent et le développement durable. Au cours des activités, le Centre a souligné qu'il importait d'harmoniser les instruments régionaux avec les cadres mondiaux et continentaux et d'assurer une communication efficace afin d'amplifier les effets de ces initiatives.

32. Suite à la réunion du 18 mai 2023 entre le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Bankole Adeoye et la Haute Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, le Centre régional et l'Union africaine ont lancé une matrice de coopération en août 2023 afin de renforcer la collaboration en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération en Afrique. La matrice finale a été approuvée le 17 octobre 2023. Elle vise à relever les défis du continent en matière de paix et de sécurité en resserrant la coopération politique, en donnant des moyens d'action aux décideurs en matière de désarmement, en soutenant la recherche, en endiguant le trafic d'armes et en atténuant les risques posés par les armes de destruction massive et les nouvelles technologies. Le Centre s'emploie avec la Commission de l'Union africaine à élaborer le volet programmation de la matrice de coopération.

33. Le 25 octobre 2023, dans les locaux de la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Centre régional a informé les représentants des États membres de l'Union africaine qui font partie du Groupe des États d'Afrique de la situation liée à la maîtrise des armements, à la non-prolifération et au désarmement en Afrique, ainsi que des activités qu'il menait à l'appui des États Membres et des organisations régionales africaines. La séance d'information a été suivie d'un échange fructueux d'idées sur les moyens de renforcer la collaboration et la coordination entre le Centre et les États membres de l'Union africaine en vue d'optimiser les effets des initiatives de désarmement dans la région. En outre, le Centre a demandé aux représentants de l'UA de lui faire part de leurs réactions et de leurs observations sur ses activités et examiné les possibilités d'un soutien et d'une coopération accrues dans le cadre de l'exécution de son mandat.

34. Le Centre régional, en collaboration avec l'Union africaine et le Gouvernement mozambicain, a conçu, cofinancé et organisé le lancement continental du Mois de l'amnistie africaine 2023, qui a eu lieu les 11 et 12 septembre à Maputo. Parmi les principaux participants figuraient notamment le Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, Churchil Ewumbue-Monomo, le Haut-Représentant chargé de l'initiative Faire taire les armes en Afrique, Mohamed Ibn Chambas, la Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique, Veronica Macamo, ainsi que l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Mozambique, Mirko Manzoni, et la Coordonnatrice résidente, Catherine Sozi. Le Centre a saisi l'occasion pour impliquer le Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général au Mozambique et la Coordonnatrice résidente, et pour présenter le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Mozambique soutenu par les Nations Unies et couronné de succès.

35. Le 25 novembre 2023, à Lomé, l'université de Lomé a accueilli un colloque intitulé « La lutte contre le terrorisme au Sahel et dans le Golfe de Guinée », avec l'appui du Centre. La manifestation a rassemblé une trentaine de participants du Bénin, du Burkina Faso, du Ghana, du Mali, du Niger, du Nigéria et du Togo, dont des représentants d'organisations de la société civile telles que le Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix et le Center for Civilians in Conflict, des universitaires, des fonctionnaires de l'Assemblée nationale et du Ministère de l'éducation, des membres du corps diplomatique accrédités au Togo et de l'équipe de pays des Nations Unies au Togo. Les discussions étaient axées sur les défis croissants de l'extrémisme violent et du terrorisme au Sahel et dans le Golfe de Guinée, sur l'évaluation des politiques et stratégies régionales de lutte contre le terrorisme et sur le rôle que les universités africaines peuvent jouer pour soutenir les efforts de maîtrise des armements et de lutte contre le terrorisme au moyen de la recherche opérationnelle.

36. Du 13 au 15 décembre 2023, à Dakar, le Centre régional a participé à la réunion annuelle de coordination de 15 commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre, organisée par la CEDEAO. La réunion a permis de se pencher sur les questions cruciales liées aux engins explosifs improvisés, à la violence armée chez les jeunes et à l'escalade de l'extrémisme violent dans la région de la CEDEAO.

37. Lors de la Journée internationale de la paix, le 21 septembre 2023, le Centre a organisé une séance interactive avec des élèves de terminale du lycée Cours Lumière de Lomé, sur l'importance de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement en Afrique et sur le rôle dynamique que les citoyens peuvent jouer pour aider à freiner la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. Le 24 octobre 2023, il a organisé une manifestation de sensibilisation sur la paix et le désarmement au deuxième plus grand marché de Lomé pour marquer la Journée des Nations Unies en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies.

38. Le 10 avril 2024, à la suite d'une mission de cadrage au Ghana, menée conjointement par le Centre, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'ONUSD, le Bureau du Coordonnateur résident et la Commission nationale sur les armes légères et de petit calibre du Ghana en novembre et décembre 2023, les partenaires ont lancé, à l'intention du Ghana, au titre du fonds appelé « Entité "Sauver des vies" », un projet mondial du Bureau des affaires de désarmement et du Programme des Nations Unies pour le développement qui alloue des subventions pour faciliter des approches plus globales de la réduction des armes légères et de la violence armée. Le projet est axé sur une évaluation de base des armes à feu au Ghana, sur l'aide à la mise à jour d'un cadre juridique propice à la maîtrise des armements conformément à la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, sur des séances de formation destinées à améliorer le contrôle des frontières afin de détecter et d'intercepter les armes, les munitions et les explosifs illicites, ainsi que sur des campagnes de sensibilisation de la communauté pour décourager l'infiltration d'extrémistes violents et renforcer la cohésion sociale, tout en veillant à ce que les questions de genre soient nettement prises en compte dans toutes les activités de ce projet.

39. Le Centre régional a activement utilisé divers canaux médiatiques numériques et traditionnels pour améliorer son rayonnement et tenir les parties prenantes informées des questions de désarmement et de non-prolifération au niveau régional. Il a continué à utiliser les plateformes de médias sociaux pour diffuser régulièrement des informations et des nouvelles.

40. Le Centre régional a également veillé à ce que ses activités, y compris les ateliers et les séminaires, soient couvertes par les médias locaux et internationaux, qu'il s'agisse de la presse écrite ou des réseaux de télévision et de radio, afin d'assurer un maximum de visibilité publique et de promouvoir efficacement l'éducation à la paix et au désarmement. En mettant à contribution divers partenaires, dont des organisations de la société civile, le Centre s'efforce de favoriser l'instauration d'un cadre de collaboration et d'accroître son incidence sur la promotion des initiatives de désarmement à l'échelle mondiale. Grâce à ces efforts de communication stratégique, le Centre ne se contente pas de diffuser des informations essentielles, il renforce également les échanges entre participants sur différentes plateformes.

F. Activités futures

41. Pour l'année à venir, le Centre régional continuera à soutenir les États Membres africains et les organisations régionales africaines dans la mise en œuvre d'activités de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération, notamment dans le cadre du Nouvel Agenda pour la paix, au titre duquel l'intégration du désarmement dans les cadres de la sécurité mondiale, du développement durable et de l'égalité des genres est encouragée. Il prévoit de redoubler d'efforts au moyen d'ateliers de renforcement des capacités, de consultations d'experts, de webinaires, de partenariats stratégiques et de projets ciblés. L'objectif est d'accroître la sensibilisation au désarmement et de renforcer les moyens de mettre en œuvre des politiques efficaces de désarmement, de contrôle des armes légères et de non-prolifération, tout en favorisant le développement durable et en faisant progresser le programme de paix et de sécurité de manière plus générale sur le continent, y compris la réduction de l'extrémisme violent.

42. Le Centre compte poursuivre ses activités dans le cadre du projet à l'appui de l'exécution du Programme d'action sur les armes légères, axé sur l'intégration de la maîtrise des armes légères dans de plus vastes initiatives en matière d'égalité des genres, de développement et de sécurité. Par ailleurs, le Centre procèdera à des

évaluations à l'aide du Recueil de modules sur le contrôle des armes légères (MOSAIC) dans deux pays afin d'en déterminer l'application des lignes directrices.

43. Pour l'année à venir, le Centre régional met en œuvre un projet financé par le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements, sur le renforcement des capacités des bureaux des Coordonnatrices et Coordonnateurs résidents des Nations Unies en matière d'intégration de la maîtrise des armements dans les analyses communes de pays et les processus des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

44. De surcroît, dans le cadre du suivi du séminaire sur la prévention de l'extrémisme violent, le Centre, en collaboration avec l'UNIDIR et le Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, lancera une initiative de recherche visant à comprendre l'intégration de la gestion des armes classiques et des munitions dans la prévention de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest. Le projet comprendra des travaux de recherche approfondie sur le terrain et la collecte de données, dans le but de susciter des idées et de dégager des lignes directrices exploitables pour mieux intégrer la gestion des armes classiques et des munitions dans les stratégies de prévention de l'extrémisme violent. La collaboration fait appel à de multiples parties prenantes, dont des administrations locales et la CEDEAO.

45. Le Centre régional organise plusieurs activités d'information et de sensibilisation au titre de la mise en œuvre du Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie, qui a été adopté par l'Assemblée générale en décembre 2023. Financées par l'Allemagne pour 2024, ces initiatives ont pour objet de traduire les engagements mondiaux en stratégies sous-régionales réalisables. Le projet vise à définir les priorités régionales en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ainsi qu'en Afrique de l'Est et en Afrique australe, et à recenser les lacunes observées et les possibilités offertes par les mécanismes, cadres et pratiques sous-régionaux existants en matière de gestion des munitions classiques. Deux réunions régionales de deux jours, l'une à Lomé et l'autre à Gaborone, seront organisées pour rassembler des représentants des autorités nationales, des organisations régionales et des ONG afin de promouvoir le Cadre mondial et d'examiner les moyens de renforcer les engagements aux niveaux régional et sous-régional.

IV. Situation financière, effectifs et administration

A. Situation financière

46. Le Centre régional a été créé en application de la résolution 40/151G de l'Assemblée générale, son fonctionnement devant être financé par les ressources existantes et des contributions volontaires. En 2023, les contributions volontaires des États Membres au fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional se sont élevées à 168 528 dollars. On trouvera en annexe au présent rapport un état financier du fonds d'affectation spéciale pour 2023.

47. Le Secrétaire général remercie le Gouvernement togolais de son appui de longue date et de sa contribution financière au Centre régional. Il exprime sa gratitude aux États Membres qui ont apporté des contributions financières et en nature au Centre, à savoir l'Italie et à la Suisse.

48. Le Secrétaire général continue d'encourager tous les États Membres, y compris ceux de la région Afrique, à faire des contributions financières et en nature au Centre

régional afin de faire progresser la maîtrise des armements, le désarmement, la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique.

B. Effectifs et administration

49. Un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe)/Directeur(trice) du Centre (P-5), un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et deux postes d'agent(e) des services généraux (agent(e) local(e) G-7 et G-6) sont financés au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Les frais afférents au personnel des projets sont couverts par les contributions volontaires. Le Secrétaire général encourage également les États Membres à soutenir le Centre régional en lui fournissant du personnel à titre gracieux.

V. Conclusion

50. Au cours de la période considérée, le Centre régional s'est acquitté de son mandat, à savoir fournir une assistance aux États Membres et aux organisations régionales d'Afrique qui le demandaient, dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et, plus généralement, promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité. Le Centre a activement promu et favorisé le dialogue entre les États Membres et fourni des plateformes pour l'inclusion de voix diverses telles que celles des femmes, des jeunes et d'un large éventail d'acteurs de la société civile.

51. Le Centre régional a renforcé la synergie et la coopération avec l'Union africaine, plusieurs organisations régionales africaines et les entités des Nations Unies pour faire progresser la maîtrise des armements, le désarmement, la paix et la sécurité, en adoptant une approche centrée sur l'humain comme prescrit par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, notamment dans le cadre de la promotion de l'application de la résolution 76/45 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a prié le Secrétaire général de veiller à ce que des mesures soient prises spécifiquement pour que tous les jeunes, sans exclusive, puissent apporter une véritable contribution dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et aient les moyens de le faire, ainsi que de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

52. Le Centre régional continuera d'aider les États Membres dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements en apportant une assistance technique, générale et juridique en matière de renforcement des capacités ainsi qu'une aide aux programmes, en favorisant le dialogue et les consultations à l'échelle régionale et nationale, en facilitant l'élaboration de plans d'action nationaux et en faisant mieux connaître les instruments internationaux et les questions transversales telles que l'intégration des questions de genre et le lien entre le désarmement et le développement.

53. Le Secrétaire général invite les personnes en mesure de le faire à verser des contributions volontaires au Centre régional afin de soutenir et de développer ses activités en réponse aux demandes permanentes d'assistance et de coopération des États Membres de la région. En outre, le Secrétaire général invite les États à continuer de tirer pleinement parti des services spécialisés et de l'expérience du Centre dans le cadre de l'action qu'ils mènent de concert pour promouvoir la paix et la sécurité et mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région.

Annexe

État du fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour 2023

(En dollars des États-Unis)

Excédent cumulé, 1^{er} janvier 2023	402 416
Produits	
Contributions volontaires ^a	168 528
Produits divers ^b	3 317
Produits des placements ^c	17,394
Total des produits	189 239
À déduire : charges et remboursements	
Frais généraux de fonctionnement	326 248
Remboursements ^d	13 429
Total des charges et remboursements	339 677
Excédent/(déficit) pour l'année 2023	(150 438)
Excédent/(déficit) cumulés au 31 décembre 2023	251 978

^a Contributions volontaires, comme suit : 31 502 dollars du Gouvernement du Togo ; 137 026 dollars de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

^b Gains de change.

^c Intérêt échu.

^d Pour le Gouvernement de l'Australie.